

STEPHANE LE FOLL
MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE
L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORET

## BENOIT HAMON MINISTRE DELEGUE A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET A LA CONSOMMATION

GUILLAUME GAROT MINISTRE DELEGUE A L'AGROALIMENTAIRE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 21 février 2013 N° 420

## Le Gouvernement mobilisé avec les professionnels de la filière pour améliorer et garantir la qualité et la traçabilité des plats cuisinés à base de viandes

## 21 février 2013

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Benoît HAMON, Ministre délégué chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation, et Guillaume GAROT, Ministre délégué chargé de l'Agroalimentaire, ont reçu les professionnels de la filière viande pour améliorer les contrôles qualité, la traçabilité et l'étiquetage de l'origine dans les filières viandes et pour les produits à base de viandes.

Toute la filière a répondu présent, de l'amont agricole à la distribution, en passant par le commerce de détail et l'artisanat alimentaire, les entreprises de négoce, les coopératives agricoles et les industries alimentaires, pour avancer ensemble sur les points suivants.

Au niveau réglementaire qui relève du niveau européen, les participants se sont accordés sur l'importance d'accélérer l'application de la réglementation sur l'étiquetage et l'information du consommateur sur l'origine des viandes. Les ministres ont réaffirmé la volonté de la France de porter le sujet à Bruxelles.

S'agissant des démarches volontaires à engager au niveau national, deux grands axes ont été retenus :

- 1- Renforcer la transparence et l'information du consommateur :
  - application anticipée sur une base volontaire de l'étiquetage de l'origine de la viande le long des filières viandes jusqu'aux produits transformés;
  - > promotion des démarches VBF (viande bovine française), VPF (viande porcine française), et Volailles de France dans les plats cuisinés.
- 2- Améliorer les garanties en matière de traçabilité et de qualité :
  - élaboration d'une charte permettant de prévenir les fraudes et garantir la qualité des produits (renforcement des contrôles internes et des audits de qualité, développement des certifications par des tiers, ...);
  - > amélioration des standards de qualité pour la viande utilisée dans les plats cuisinés.



Deux groupes de travail pilotés par les professionnels seront mis en place sur ces thèmes et rendront compte de leurs travaux aux ministres **d'ici fin mars**.

## Contacts presse:

Cabinet de Stéphane LE FOLL : 01 49 55 47 03

Cabinet de Benoît HAMON - Anne-Sophie DE FAUCIGNY: 01 53 18 41 04

Cabinet de Guillaume GAROT 01 49 55 84 73